



**Ecole industrielle et commerciale de la ville de Namur**

Rue Pépin, 2B – 5000 Namur

[www.eicvn.namur.be](http://www.eicvn.namur.be)

[secretariat.eicvn@ville.namur.be](mailto:secretariat.eicvn@ville.namur.be)

081/24.74.63



---

Enseignement supérieur de promotion sociale de type court  
Matricule : 9.236.019

## Formulaire d'inscription – ressortissant hors UE

Bachelier en .....

### 1. L'étudiant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Lieu de naissance : ..... Pays : .....

Adresse mail : .....

---

### 2. Coordonnées d'un contact en Belgique

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

N°de téléphone portable : .....

e-mail : .....

---

### 3. Modalités d'inscriptions

L'inscription est conforme aux règles en vigueur dans l'enseignement de la fédération wallonie Bruxelles.

Les inscriptions sont possibles entre le **10 avril 2023** et le **5 juin 2023** (sous réserve du nombre de places disponibles) en envoyant ce document par mail à l'adresse : [secretariat.eicvn@ville.namur.be](mailto:secretariat.eicvn@ville.namur.be).



**Ecole industrielle et commerciale de la ville de Namur**

Rue Pépin, 2B – 5000 Namur

[www.eicvn.namur.be](http://www.eicvn.namur.be)

[secretariat.eicvn@ville.namur.be](mailto:secretariat.eicvn@ville.namur.be)

081/24.74.63



NAMUR  
CAPITALE

---

Le montant du minerval pour les étudiants qui s'inscrivent dans toutes les unités d'enseignement est le suivant – 1<sup>e</sup> année : **568 Euros à payer avant le 15 juin 2023.**

L'inscription n'est effective qu'après réception de ce document et du montant total du minerval à payer sur le compte :

BE41 0910 1186 1210

BIC GKCC BE BB

**En communication du virement** : nom+ prénom+ bac choisi+ année scolaire

Si le visa n'est pas délivré à l'étudiant pour la rentrée 2023, le minerval pourra lui être remboursé avec la preuve de refus du visa.

Une attestation d'admission sera délivrée à l'étudiant après réception du formulaire d'inscription et du montant du minerval.

---

#### 4. Documents à fournir

- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une équivalence au CESS délivrée par la fédération wallonie-Bruxelles

---

#### 5. L'inscription définitive

L'inscription sera effective lorsque l'étudiant se présentera au secrétariat de l'école afin de signer sa fiche d'inscription.

Il devra également fournir les documents suivants :

- visa d'études
- son titre de séjour

La reprise des cours se fait le **lundi 11 septembre 2023**. Seuls les étudiants en ordre au niveau du dossier administratif pourront s'y rendre. Le solde du minerval (en fonction des augmentations définies par la fédération wallonie-bruxelles) est également à payer lors de l'arrivée dans l'établissement.

Une fois l'inscription officialisée et payée, l'école n'est pas tenue du remboursement du minerval pour abandon ou échec à une unité d'enseignement.



**Ecole industrielle et commerciale de la ville de Namur**

Rue Pépin, 2B – 5000 Namur

[www.eicvn.namur.be](http://www.eicvn.namur.be)

[secretariat.eicvn@ville.namur.be](mailto:secretariat.eicvn@ville.namur.be)

081/24.74.63



---

Fait à ....., le .....

Signature de l'étudiant

signature de la direction